

COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA MAIRIE LE :

MARDI 14 DÉCEMBRE 2021 à 20 h 00

AFFICHÉ LE : **8 Décembre 2021**

ORDRE DU JOUR :

➤ **Décisions du Maire**

➤ **Délibérations**

1. Autorisation d'ouverture dominicale d'un commerce de détail non-alimentaire année 2022.
2. Gestion des eaux pluviales urbaines : convention de délégation d'une partie de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU).
3. Régime Indemnitaire tenant Compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel – RIFSEEP – Additif.
4. Mission de contrôle et d'inspection par l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.) : Convention avec le C.D.G. 17
5. Création de postes permanents à temps complet.
6. Convention opérationnelle EPFNA / CARA / Ville de VAUX-SUR-MER : Avenant n° 4.
7. Dénomination des voies : rue du Tournepierre, allée du Héron et allée de l'Avocette.
8. Dénomination de voie : impasse de la Marjolaine.
9. Autorisation pour demande de permis de construire pour le projet de réalisation d'un hangar de stockage aux services techniques.
10. Bail emphytéotique administratif avec la Sarl Tennis Padel School : modification du nom du preneur à bail.
11. Modification des statuts du SDEER pour ajouter une compétence relative à la maîtrise de la demande d'énergie et la performance énergétique.
12. Budget commune : provision pour créances douteuses.
13. Admission en non-valeur / Budget commune.
14. Décision modificative n° 1 Budget commune 2021.
15. Modification du bail emphytéotique Camping « Le Nauzan Plage ».
16. Demande de subvention pour une opération éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.
17. Demande de subvention au Conseil Départemental – rénovation des toilettes de l'école maternelle.
18. Demande de subvention au fonds d'aide à la diffusion culturelle du Conseil Départemental.
19. Renouvellement de la flotte de téléphones mobiles : Convention d'Adhésion à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (C.A.I.H.).

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX-SUR-MER,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à
l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
A la Mairie, sous la présidence du Maire Monsieur Patrice LIBELLI,
Date de la Convocation : le mercredi 8 décembre 2021,

PRÉSENTS : ADAM Agnès, ARIGNON Michel, CARPENTIER Lydie,
COLUS Pierre-Henry, DEFOIX Christophe, FAUCHER Dominique,
GIRAUDOT Josiane, GRASSET Jean-Michel, HUBERSON-DEBRY
Sophie, LE NAOUR Éric, LAZARE Muriel, LIBELLI Patrice, OLAGNIER
Jocelyne, PALISSIER Colette, PIET Jean-François, PUGENS Véronique,
RENU Béatrice, ROCHETEAU Sylvie, STEULLET Emmanuelle,

ABSENTS REPRÉSENTÉS : ARGUELLES José-Luis par PUGENS
Véronique, COUVERT-PAVAILLON Cloé par STEULLET Emmanuelle,
DEVOUGE Stéphane par LIBELLI Patrice, FERNANDES David par
FAUCHER Dominique, LE NAOUR Bénédicte par LE NAOUR Éric,
LESPINAS Michel par OLAGNIER Jocelyne, YALA Akli par GRASSET
Jean-Michel,

ABSENTE : CAMEL Ludivine,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LE NAOUR Éric,

Nombre de membres en exercice : 27 - Présents : 19- Votants : 19

Délibération n° **2021/12.14/01**

AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE D'UN COMMERCE DE DÉTAIL NON-ALIMENTAIRE ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité (avec une voix contre),
d'accorder 12 dérogations au repos dominical pour l'année 2022 aux
dates proposées ci-dessus pour les établissements de vente au détail de
produits à prédominance non-alimentaire.

Délibération n° **2021/12.14/02**

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES : CONVENTION DE DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DE LA COMPÉTENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » (GEPU)

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'approuver les termes
modifiés de la convention de délégation de compétence entre la
commune de Vaux-sur-Mer et la CARA afin de fixer les modalités
d'exécution de la délégation en matière de Gestion des Eaux Pluviales
Urbaines (GEPU) pour les missions dites de fonctionnement, permettant
une prise en charge par la CARA des prestations selon le montant de 56
770 € issu du rapport validé par la CLECT, pour une durée de trois ans,
renouvelable une fois par reconduction expresse.

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL – RIFSEEP – ADDITIF

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'actualiser l'annexe 1 de la délibération n° 2020/11.24/04 afin de supprimer le cadre d'emploi des éducateurs des APS et d'intégrer le groupe de fonction C2 « Adjoint au chef de service, expert » au cadre d'emploi des agents de maîtrise, les montants plafonds d'IFSE et CIA pour ce groupe de fonction, comme suit :

ANNEXE 1

Cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP et montants plafond par groupe de fonction – IFSE part fixe et CIA

Groupes	Fonctions	Montant IFSE brut mensuel - part fixe	Montant CIA brut mensuel
Attaché territorial (A)			
A1	Emploi fonctionnel	700	0-1500
A2.1	Responsable de structure, de pôle	200	0-1000
Ingénieur territorial (A)			
A2.2	Adjoint au chef de service, expert	180	0-900
Éducateur de jeunes enfants (A)			
A2.1	Responsable de structure, de pôle	200	0-1000
A2.2	Adjoint au chef de service, expert	180	0-900
Technicien (B)			
B1.1	Responsable de structure, de pôle	150	0-800
B1.2	Responsable de service	120	0-700
Animateur (B)			
B1.1	Responsable de structure, de pôle	150	0-800
Rédacteur (B)			
B1.2	Responsable de service	120	0-700
B2	Adjoint au chef de service, expert	100	0-600
Adjoint du patrimoine (C)			
C1.1	Responsable de structure, de pôle	80	0-500
Agent de maîtrise (C)			
C1.2	Responsable de service	60	0-450
C2	Adjoint au chef de service, expert	50	0-400
C3	Agent d'application	50	0-350
Adjoint administratif (C)			
C1.2	Responsable de service	60	0-450
C2	Adjoint au chef de service, expert	50	0-400
C3	Agent d'application	50	0-350
Adjoint technique (C)			
C1.2	Responsable de service	60	0-450
C2	Adjoint au chef de service, expert	50	0-400
C3	Agent d'application	50	0-350

Groupes	Fonctions	Montant IFSE brut mensuel - part fixe	Montant CIA brut mensuel
Adjoint d'animation (C)			
C2	Adjoint au chef de service, expert	50	0-400
C3	Agent d'application	50	0-350
ATSEM (C)			
C1.2	Responsable de service	60	0-450
C3	Agent d'application	50	0-350
Auxiliaire de puériculture (C)			
C2	Adjoint au chef de service, expert	50	0-400

Délibération n° **2021/12.14/04**

MISSION DE CONTRÔLE ET D'INSPECTION PAR L'AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION (A.C.F.I.) : CONVENTION AVEC LE C.D.G. 17

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou à l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Délibération n° **2021/12.14/05**

CRÉATION DE POSTES PERMANENTS

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1°/ de créer à compter du 1er janvier 2022 :

- un emploi à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à pourvoir par avancement de grade d'un lauréat d'examen professionnel.

2°/ de créer à compter du 1^{er} Juillet 2022 :

- un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (24/35^{ème}) à pourvoir par avancement de grade.

3°/ de créer à compter du 1^{er} Décembre 2022 :

- un emploi à temps complet de Technicien Principal de 1^{ère} classe à temps complet à pourvoir par avancement de grade.

Délibération n° **2021/12.14/06**

CONVENTION OPÉRATIONNELLE EPFNA / CARA / VILLE DE VAUX SUR MER : AVENANT N° 4

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°4 à la convention opérationnelle à intervenir avec l'EPFNA et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Délibération n° **2021/12.14/07**

DÉNOMINATION DE VOIE : RUE DU TOURNEPIERRE, ALLÉE DU HÉRON ET ALLÉE DE L'AVOCETTE

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité, de dénommer les voies suivantes : rue du Tournepierre, allée du Héron et allée de l'Avocette.

Délibération n° **2021/12.14/08**

DÉNOMINATION DE VOIE : IMPASSE DE LA MARJOLAINE

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité, de dénommer la voie suivante impasse de la Marjolaine.

Délibération n° **2021/12.14/09**

AUTORISATION POUR DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE PROJET DE RÉALISATION D'UN HANGAR DE STOCKAGE AUX SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité (avec une abstention) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire d'un hangar de stockage aux services techniques, chemin de Chauchamps à VAUX-SUR-MER, déposée au nom de la commune de VAUX-SUR-MER, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération n° **2021/12.14/10**

BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA SARL TENNIS PADEL SCHOOL : MODIFICATION DU NOM DU PRENEUR À BAIL

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'accepter la substitution de la SAS TENNIS PADEL SCHOOL par la SARL TENNIS PADEL SCHOOL.

Délibération n° **2021/12.14/11**

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER POUR AJOUTER UNE COMPÉTENCE RELATIVE À LA MAITRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE ET LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de donner un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

Délibération n° **2021/12.14/12**

BUDGET COMMUNE : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité, d'accepter la création d'une provision pour créances douteuses et de déterminer au cas par cas les créances devant faire l'objet de cette provision, en concertation avec la Trésorerie de Royan et de fixer le montant de la provision pour

créances douteuses imputé au compte 6817, fonction 01, (dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants) à 878 € comprenant de la cantine, périscolaire, crèche et capture de chiens ;

Délibération n° **2021/12.14/13**

ADMISSION EN NON VALEUR / BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de donner un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres numéros 2014-T-239, 2015-T-263, 2016-T-251, 2016-T-383, 2016-T-688, 2017-T-94, 2017-T-231, 2019-T-30, 2019-T-387 et 2020-T-317 pour un montant de 1 026,08 € au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » fonction 01.

Délibération n° **2021/12.14/14**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET COMMUNE 2021

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'approuver les créations d'articles budgétaires et les modifications suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT OPÉRATION	ARTICLE	DÉPENSE	RECETTE
221 TERRAINS Par précaution	2115 Fct° 824	+ 45 000 €	
225 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE Achat équipements sportifs divers Achat échelle à plaque	2188 Fct° 212 2188 Fct° 251	+ 2 080 € + 540 €	
Acquisition talkies walkies garderie	2188 Fct° 421	+ 180 €	
Report engagement étude nouveau ACM	2313 Fct° 421	- 47 800 €	
226 ÉCOLE MATERNELLE Achat aspirateur	2188 Fct° 211 2313 Fct° 211	+ 610 € - 610 €	

SECTION INVESTISSEMENT OPÉRATION	ARTICLE	DÉPENSE	RECETTE
228 SALLE DES FÊTES Matériels lumière	2188 Fct° 33	+ 8 800 €	
	2315 Fct° 33	- 8 800 €	
229 BIBLIOTHEQUE Achat meuble pour BD	2184 Fct° 321	+ 400 €	
	2188 Fct °321	- 400 €	
258 CRECHE Achat table+lits	2184 Fct° 64	+ 700 €	
	2313 Fct° 64	- 700 €	
	TOTAL	0 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

ARTICLE	FONCTION	DÉPENSE	RECETTE
68174 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	01	+ 878 € €e € €+	
022 Dépenses imprévues	01	- 878 €	
	TOTAL	0 €	

Délibération n° **2021/12.14/15**

MODIFICATION DU BAIL EMPHYTHÉOTIQUE CAMPING « LE NAUZAN PLAGES »

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'approuver la modification de l'article 2 « Nombre de places – Utilisation des emplacements » du

cahier des charges du bail emphytéotique liant la commune de Vaux-sur-Mer à la SAS Camping Nauzan Plage comme suit : Le nombre de mobil homes ne peut excéder 200 unités.

Délibération n° **2021/12.14/16**

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE OPÉRATION ÉLIGIBLE À LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, à décider de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux des communes et de leurs groupements et d'approuver le plan de financement suivant :

Subvention État- DETR	25%	9 825,25 € HT
Subvention Conseil Départemental	20%	7 860,20 € HT
Solde part communale - autofinancement	55 %	21 615,55 € HT

Délibération n° **2021/12.14/17**

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - RÉNOVATION DES TOILETTES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité, de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Charente Maritime, d'un montant estimatif de 7 860,20 € HT (20%), pour aider au financement des travaux de rénovation des toilettes de l'école maternelle.

Délibération n° **2021/12.14/18**

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE À LA DIFFUSION CULTURELLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité, de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Charente-Maritime d'un montant de 950,00 € pour le concert de la fanfare « Poussez pas Mémé », afin d'aider au financement de cette manifestation.

Délibération n° **2021/12.14/19**

RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE TÉLÉPHONES MOBILES : CONVENTION D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE L'INFORMATIQUE HOSPITALIÈRE (C.A.I.H.).

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité, d'autoriser la commune de Vaux-sur-Mer à adhérer à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (C.A.I.H.).